

DEPARTEMENT DU NORD

Commune de SEBOURG

DELIBERATION N° 05.04/2024

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le DIX NEUF AVRIL à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SEBOURG, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Bruno CELLIER, Maire de la commune de Sebourg.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 15/04/2024

Etaient présents : Bruno CELLIER - Didier LENNE – Philippe MARCHAL - Frédéric ELU - Pierre PLACE - Dominique BUSSIGNIES - Jean-Marc BERNARD - Claudie DURIEUX - Guillaume CELLIER - Thomas HALLUIN - Florence LIENARD - Freddy SZYMCZAK - Brigitte HARLAUX - François LO PRESTI - Guy JATIVA - Martine BAURIN

Absent(e)s et excusé(e)s avec procuration :

Christiane DENORME qui a donné procuration à M. Baurin

Mathilde POLACCI qui a donné procuration à D. Lenne

Isabelle HUBLART

Secrétaire de séance : Thomas HALLUIN.

OBJET : Délégation pour signature du bail d'habitation au 9place de la mairie – étage

M. le Maire rappelle que ce sujet a été remis à l'ordre du jour de cette séance pour débat et délibération. Il explique que l'appartement du 1^{er} étage, au 9 place de la mairie, est libre d'occupation à ce jour et annonce qu'il a recueilli la demande en location de M [RGPD : donnée privée occultée]et [RGPD : donnée privée occultée] demeurant à [RGPD : donnée privée occultée].

Un exemplaire du Bail de location est distribué à l'Assemblée. Ainsi, l'assemblée, après avoir pris connaissance de la proposition de ce bail ad'hoc, et après en avoir débattu, et vote, à l'unanimité, accepte cette proposition de bail d'habitation, et autorise M. Le Maire, ou son 1^{er} adjoint Didier LENNE, à signer toutes les pièces s'y rapportant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, devant le Tribunal Administratif de Lille.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Publié sur le site Internet le 25.04.2024
Envoyé et reçu au contrôle de légalité
le 22.04.2024 Numéro unique de
télétransmission ID 059-215905597-
20240419-240422_D1703VD-DE

Le Secrétaire,
Thomas HALLUIN



Le Maire,
Bruno CELLIER